

Formulaire de candidature
Festivités de fin d'année 2025
« Rives en lumière, ville et commerces en fête »

À compléter et à renvoyer avant le
30 novembre 2025

Mairie de Rives – festivités de Noël
Place de la Libération / BP 106 - 38147 Rives
Par courrier à l'attention du service V.A.C ou mail à
animation@ville-de-rives.fr

1. Coordonnées personnelles

- Nom et prénom :
- Adresse :
- Code postal / Ville :
- Date et lieu de naissance :
- Téléphone : E-mail :
- Site internet :

2. Coordonnées professionnelles ou associatives

- Raison sociale :
- Numéro RCI ou RM :
- Adresse :
- Code postal / Ville :
- Téléphone : E-mail :

3. Informations sur le stand

- Possédez-vous un camion ou une remorque ? ☐ Oui ☐ Non
 - Si oui, descriptif et surface nécessaire :
- Besoin d'un raccordement électrique ? ☐ Oui ☐ Non
 - Si oui, puissance en watts :

4. Secteur d'activité

- Pour les professionnels, merci de cocher le secteur correspondant :
☐ Artisanat ☐ Décoration ☐ Alimentaire ☐ Autres :
- Pour les associations, merci de préciser :
 - Descriptif de l'animation proposée :
 - Nature du stand :

5. Participation aux événements

Marché artisanal sous les Halles

- ☐ Vendredi 12 décembre 17h-22h
- ☐ Samedi 13 décembre 10h-18h
- ☐ Dimanche 14 décembre 10h-18h

Animations patinoire – Place Xavier Brochier

- | | |
|---|---|
| ☐ Vendredi 19 décembre : 14h-18h | ☐ Samedi 27 décembre : 14h-18h |
| ☐ Samedi 20 décembre : 14h-18h | ☐ Lundi 29 décembre : 14h-18h |
| ☐ Lundi 22 décembre : 14h-18h | ☐ Mardi 30 décembre : 14h-18h |
| ☐ Mardi 23 décembre : 14h-18h | ☐ Mercredi 31 décembre : 14h-18h |
| ☐ Mercredi 24 décembre : 14h-18h | ☐ Vendredi 2 janvier : 14h-18h |
| ☐ Vendredi 26 décembre : 14h-18h | ☐ Samedi 3 janvier : 14h-18h |

Marche solidaire et ouverture des illuminations

- ☐ Vendredi 5 décembre 18h30 – départ du Parc de l'Orgère
(arrivée aux Halles pour la soirée soupe)

6. Tarification des emplacements

Merci de joindre un chèque à l'ordre du Trésor Public.

Une fois votre demande traitée, vous devez vous rendre à l'accueil de l'Hôtel de Ville où vous pourrez procéder au règlement. Le paiement peut se faire par chèque, carte bancaire ou virement. L'arrêté d'occupation du domaine public vous sera remis en main propre après règlement.

- ☐ Association rivoise : Gratuit
- ☐ Commerçant rivois ou association extérieure : ... journées x 10€/3ml = ... €
- ☐ Commerçant rivois ou association extérieure : ... journées x 15€/5ml = ... €
- ☐ Électricité : ... journées x 2 € = ... €
- ☐ Stand ou manège forain :
- ☐ Moins de 20 m² : ... journées x 11 € = ... €
 - ☐ Entre 20 et 100 m² : ... journées x 31 € = ... €
 - ☐ Plus de 100 m² : ... journées x 103 € = ... €

TOTAL À PAYER : ... €

7. Pièces à fournir obligatoirement

- ☐ Formulaire de candidature complété
- ☐ Paiement par chèque
- ☐ Descriptif des produits ou services proposés
- ☐ Autorisation de débit de boissons (1er et 3^e groupe, si nécessaire)
- ☐ Attestation d'assurance professionnelle multirisque 2025 + assurance responsabilité civile
- ☐ **Pour les commerçants et artisans** : extrait Kbis ou D1 daté de moins de 3 mois
- ☐ **Pour les producteurs** : carte MSA 2025 valide

Le **service Vie associative, Animation et Culture**, après validation par la commission, confirmera votre inscription par mail ainsi que les modalités d'installation.

Signature du représentant légal :

Les dossiers reçus après la date limite seront placés sur liste d'attente et les emplacements attribués en fonction des disponibilités.

Les remboursements ne seront effectués qu'en cas de force majeure (arrêt maladie, accident) ou d'annulation du marché par la mairie pour intempéries.